



Initiation aux Premiers Secours

Public concerné

La totalité des salariés d'un établissement assujetti au Code du Travail est concernée par cette formation

Références réglementaires

Secourisme : Articles R4224-15 et R4224-16 du Code du Travail.
Sécurité et santé au travail : Article L4121-1 du Code du Travail.

Objectif

A la fin de la formation, le participant doit être capable de donner les premiers secours en cas d'urgence en attendant l'arrivée des secours.

Pré-requis

Aucun.

Nombre de stagiaires

8 maximum

Durée

3 heures.

Contenu

La protection :

Identifier les dangers persistants et agir pour protéger

Examen de la victime :

Examiner la victime pour déterminer le résultat à atteindre et les actions à mettre en œuvre

L'alerte :

Rappel des numéros d'urgence et de la procédure pour transmettre une alerte correcte aux secours.

La victime répond et se plaint d'un malaise :

- Mise au repos de la victime
- Observation de la victime et questions à poser

La victime ne répond pas et respire :

Position Latérale de Sécurité (PLS).

La victime ne répond pas et ne respire pas :

- Réanimation cardio-pulmonaire
- Mise en œuvre du défibrillateur

Moyens pédagogiques

Intervenant titulaire d'un certificat de formateur aux gestes de premiers secours ou de formateur en Sauvetage Secourisme du Travail.

Fourniture d'un support de cours par participant.

Pour nous contacter :

09 72 35 50 31

Prix d'un appel vers un fixe en France



Evaluation de la formation

Observation de la conduite des participants au cours des enseignements pratiques.

Qualification

Attestation d'Initiation aux Premiers Secours.

Pour nous contacter :

09 72 35 50 31

Prix d'un appel vers un fixe en France

Internet : www.devhom.com Email : info@devhom.com